

Compte-rendu conseil municipal du 13 novembre 2018

Présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Claude SABOUREAU, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, Michel ALLIER, Patrick MARAIS, Francis BOURDON .

Représentés: Sylvie VALADE a donné procuration à Florent SOUCHARD, Béatrice DOCHE a donné procuration à Dominique PAYET, Jean Louis BARREAULT a donné procuration à Michel ALLIER, Alex BESSAC a donné procuration à Rémi PAPOT.

Secrétaire de séance : Maryse BERGEON

1. Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération sur longueur voirie pour dotation globale de fonctionnement

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 5 mai 2018 intégrant des parcelles cadastrées au chemin des Vignes Blanches, le tableau de classement est réactualisé, le linéaire passe à 48 267 m de voies publiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau tableau de classement à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à le signer.

3. Délibération sur la désaffectation terrain voirie à La Bernatière

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande d'achat proposée par des particuliers concernant une parcelle située au lieu-dit La Bernatière appartenant au domaine public et désaffectée depuis plus de 20 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de constater la désaffectation de la dite parcelle et de prononcer son déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

4. Délibération sur contrat d'assurance des risques statutaires période 01/01/2020 au 31/12/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées. Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

▪Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) :

Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

▪Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (à savoir agents IRCANTEC) :

Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2020.
- Ces contrats devront être gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

5. Délibération sur convention fourrière canine

Monsieur le maire a reçu une convention proposée par une association qui gère une fourrière afin de capturer, transporter et garder les chiens divagant identifiés ou non identifiés sur le territoire de la commune moyennant le paiement annuel de 803.60 € avec un engagement pour une période de 5 ans. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une journée d'information proposée par l'Association des Maires des Deux- Sèvres relative à la divagation des animaux. Monsieur le maire insiste sur le nombre de chiens divagants et sur des possibilités d'amendes. Le conseil municipal, après avoir longuement débattu, ne se prononce pas sur l'adhésion et reporte sa décision à une séance ultérieure. Une information réglementaire et un rappel des amendes possibles seront diffusés à l'ensemble des habitants et selon le constat dans plusieurs mois Monsieur le maire soumettra de nouvelles propositions.

6. Délibération sur admission en non-valeurs et créances éteintes

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, monsieur le maire présente la demande d'admission en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition :

- d'admission en non-valeurs d'un montant de 16.50 € (imputé à l'article 6541)
- d'admission en créances éteintes d'un montant 864.42 € (imputé à l'article 6542)

7. Présentation rapport d'activité 2017 Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Monsieur le maire présente le rapport d'activité 2017 de la communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Le conseil prend acte.

8. Présentation rapport 2017 assainissement collectif et individuel

Monsieur le maire présente les rapports d'activité 2017 du service assainissement de la communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Le conseil prend acte.

9. Informations diverses

Informations sur travaux de voirie à La Thibaudière (place de Dime), Teindeure et Combré : Les travaux seront terminés dans une dizaine de jours.

Notification de l'attribution de la subvention de l'Etat pour la sécurisation de l'école : Une subvention de 8 929.00 € est attribuée. Les travaux sont à réaliser rapidement.

Informations sur les contrats assurance mutualisés avec divers communes et la CCHVS : Les compagnies suivantes ont été retenues : Dommages aux biens : SMACL. Flotte automobile et auto-

missions : GROUPAMA. Responsabilité civile : GROUPAMA. Protection juridique : SMACL. Pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2024.

Constitution d'une commission de contrôle de la liste électorale: La commission ayant comme missions d'assurer la régularité de la liste électorale et d'examiner les recours administratifs. Monsieur le maire présente le projet de composition de la commission. Ce projet sera soumis aux services de la préfecture.

Communiqué association des maires de l'Aude : inondations du 15 octobre à Carcassonne et ses environs

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir au versement ou pas d'une subvention exceptionnelle.

Repas des aînés : Monsieur le Maire a reçu de nombreuses félicitations pour le repas et l'animation de cette journée.

Incivilité : Un habitant demeurant près du stade a remis une lettre dans laquelle il fait part d'incivilité d'une ou de certaines personnes lors d'une dernière manifestation près du terrain des sports. Monsieur le maire déplore ces faits et prendra contact avec ce riverain pour plus des précisions.

Remerciements de l'association DNM Prod : Monsieur MOSSER remercie le conseil municipal pour l'implication de la commune suite à la présentation du film « Elle est où la vraie vie »

Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le maire remercie tous ceux qui ont participé à cette cérémonie et particulièrement les enfants et les enseignants.

Conseil d'école : Dominique PAYET fait lecture du compte-rendu du dernier conseil d'école qui a eu lieu le mardi 16 octobre 2018

Le Noël de la municipalité à l'école : le vendredi 14 décembre 2018 à 14 h30 : comme chaque année la municipalité offre un spectacle aux enfants scolarisés à Saivres. Cette année nous avons demandé aux enseignants de collaborer au choix de ce spectacle, afin qu'il y ait une cohérence avec le projet d'école.

Téléthon : Il aura lieu le samedi 8 décembre. Passage du rallython vers 9 h au foyer Edmond Proust

Date des vœux de la municipalité : 12 janvier 2019

10. Questions orales :

Panneau d'information route d'Augé : Monsieur le maire indique que le remplacement sera effectué prochainement.

Numérotation des rues : le dossier sera repris et la numérotation rendra compte du plan local d'urbanisme.

SEANCE LEVEE à 22 h 10

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 11 DECEMBRE 2018 à 20 h 30